Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260701-DEL-2026-07-89-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

Effectif légal : 27
En exercice *: 27*
Présents *: 21*
Absents représentés *: 6*
Absents non représentés *: /*
Ne prennent pas part au vote *: /*
Votants *: 27*
Date de convocation *: 24 juin 2026*
Date d'affichage de la convocation *: 24 juin 2026*

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er juillet 2026

Délibération n° DEL.2026-07-89

Plan de financement pour des travaux d'éclairage public avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

Dossier n° 2026-01-025 – N° 1 - Étude globale passage en LED

Le 1er juillet 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : BAUDOUIN Marie-Christine. CATON Samuel. DESROCHES Gilles. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. FRANÇOIS Alexandre. GASPAR Sophie. GROSJEAN Yoann. JARDAT Sarah. JOLY Marina. LEJUS Laurette. LEUILLER Patricia. LORCY-BRANGER Matthias. MIGNON Brigitte. MERCIER Martine. PAUTRAT Jérôme. POIRIER Nathalie. PRUDENT Didier. SAUZIER Alexandra. TORVIC LECLERC Hans.

Absents ayant donné un pouvoir : BIESSE Thierry à PRUDENT Didier. JOUEN Marilyne à MIGNON Brigitte. LE PAVOUX Éric à CATON Samuel. LUROT Claire à DUR-TOMAS Chantal. PERRENNOU Sylvain à FOSSET Jean-François. PRUDENT Adrien à PAUTRAT Jérôme.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : MERCIER Martine.

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260701-DEL-2026-07-89-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Rapporteur : Jérôme PAUTRAT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission finances, affaires générales, transition numérique et attractivité économique réunie le 22 juin 2026,

Vu la délibération du 22 juin 2007 décidant du transfert au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18) de sa compétence éclairage public,

Vu le Budget Primitif 2026,

Vu le plan de financement concernant le dossier n° 2026-01-025 (Étude globale passage en LED) dressé par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher concernant la rénovation de l'éclairage public dans diverses rues de la Commune,

Considérant que les crédits correspondants à ce plan de financement prévisionnel figurent au budget de la Commune,

Le rapport de Monsieur Jérôme PAUTRAT au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement n° 2026-01-025 (Étude globale passage en LED) ci-annexé,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire,

Martine MERCIER

La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 2 juillet 2026 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : https://www.saintgermaindupuy.fr

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260701-DEL-2026-07-89-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

SDE 18
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

Madame Marie-Christine BAUDOUIN
Maire de St Germain Du Puy
Mairie
2 Rue Joliot Curie
18390 St Germain Du Puy

Bourges, le 09 juin 2026

Affaire suivie par Vivien MOREAU
Dossier n° 2026-01-025
Rénovation de l'éclairage public (PLAN REVE)
ENSEMBLE DE LA COMMUNE - PASSAGE EN LED 2026
Commune de St Germain Du Puy

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL N°1 - ETUDE GLOBALE PASSAGE EN LED

PIECES ADMI-NISTRATIVES	Etude technique d'éclairage public	4 242,22 €	**4 242,22 €**

Total HT ..... 4 242,22 €

Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%)	**2 121,11 €**
Participation de la Collectivité sur le montant HT (50%)	**2 121,11 €**

En cas d'abandon du projet , le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER exigera le paiement en totalité des frais d'étude engagés sur ce dossier, soit le montant indiqué aux premières lignes ci-dessus TVA comprise, en application du règlement technique et financier.

Bon pour accord

Fait le

Le Maire,

Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - SDE 18 - DU CHER

Validité de cette proposition : 12 mois